



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1159-26**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, le Règlement 1159-26 désignant des personnes pour l'application de certains règlements de la Municipalité de Sainte-Julienne.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la secrétaire-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Donné à Sainte-Julienne, ce douzième (12^e) jour du mois de février l'an deux mille vingt-six (2026).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière